

# Information importante sur l'épargne salariale

En tant que salarié(e) d'un organisme de sécurité sociale, vous êtes actuellement détenteur d'un Plan d'épargne salariale<sup>1</sup> chez l'opérateur AMUNDI qui en assure la gestion jusqu'en septembre 2024.

## 1. Le changement d'opérateur de l'épargne salariale à compter de septembre 2024

A compter de septembre, **NATIXIS INTEREPARGNE** est le nouvel opérateur en charge de votre épargne salariale<sup>2</sup>.

## 2. Le transfert des avoirs détenus chez AMUNDI vers des fonds équivalents gérés par NATIXIS INTEREPARGNE

### ❖ Le transfert de vos avoirs vers des fonds équivalents

Vos avoirs détenus au sein des Plans d'épargne gérés par l'opérateur AMUNDI sont transférés vers les fonds de l'opérateur NATIXIS INTEREPARGNE dont les profils de risque-rendement sont équivalents, conformément aux dispositions réglementaires de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La correspondance entre les anciens et les nouveaux fonds équivalents est la suivante :

DISPOSITIF ACTUEL	INDICATEUR DE RISQUE		DISPOSITIF CIBLE	INDICATEUR DE RISQUE
Amundi Label Monétaire ESR F	1/7	→	Natixis ES Monétaire	1/7
Epsens Défensif ISR Solidaire A	3/7	→	Sélection DNCA Évolutif ISR	3/7
Amundi Label Équilibre ESR F	3/7	→	Avenir Mixte Solidaire	3/7
Amundi Label Dynamique ESR F	4/7	→	Impact Actions Emploi Solidaire	4/7
Amundi Label Actions Euroland ESR F	4/7	→	Impact ISR Performance	4/7
Epsens Actions ISR A	5/7			
Gestion pilotée du PERCOLI - Grille Équilibre		→	Gestion pilotée du PERCOLI - Grille Équilibre	

■ Monétaire   
 ■ Obliqataire   
 ■ Mixte   
 ■ Actions

<sup>1</sup> Un Plan d'Épargne Interentreprise – PEI et/ou un Plan Épargne Retraite Collectif Interentreprises – PER COL-I

<sup>2</sup> NATIXIS INTEREPARGNE a été retenu attributaire du marché de l'épargne salariale au sein du Régime général de Sécurité sociale conformément au code de la commande publique.

❖ Les étapes du transfert de vos avoirs

<b>Mi-juillet</b>	Information réalisée par NATIXIS INTEREPARGNE auprès des salariés détenant un compte AMUNDI et mise à votre disposition d'un guide de la reprise de votre épargne salariale.
<b>Fin août</b>	Envoi par NATIXIS INTEREPARGNE de vos identifiants / mot de passe.
	Gel des avoirs détenus chez AMUNDI pour leur valeur liquidative <sup>3</sup> à cette date.
<b>Mi-septembre</b>	Transmission par NATIXIS INTEREPARGNE aux anciens épargnants AMUNDI d'un courrier de notification des avoirs avec les fonds d'affectation correspondants via la mise à disposition de votre relevé épargnant.
	Reprise des opérations de gestion de votre épargne salariale chez NATIXIS INTEREPARGNE. Vous disposerez ainsi de l'ensemble de vos encours repositionnés sur l'offre financière cible.



*Les opérations d'arbitrage et de rachat auprès d'AMUNDI seront bloquées entre la fin du mois d'août et le début du mois de septembre 2024.*

**Le changement d'opérateur et le transfert des avoirs est réalisé sans frais et sans remise en cause de la durée de blocage de votre épargne sur le(s) Plan(s). Elle ne nécessite aucune démarche de votre part.**

D'autres informations sur le calendrier détaillé du transfert de vos avoirs et sur les nouveautés de l'offre d'épargne salariale de NATIXIS INTEREPARGNE à laquelle vous aurez accès à compter de septembre vous seront communiquées prochainement.

Pour plus d'information sur les dispositifs d'épargne salariale, n'hésitez pas à consulter [la page dédiée](#) du site internet de l'Ucanss.

Vous en souhaitant bonne réception

<sup>3</sup> \*La valeur liquidative (ou VL) d'un fonds correspond à la valeur de ses actifs nets, c'est le prix d'une part. Les VL sont calculées quotidiennement.